



La « maison » des adolescents placés en Maisons d'enfants à caractère social

Fleur Guy

DANS **ENFANCES & PSY** 2016/4 N° 72 , PAGES 71 À 82

ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 1286-5559

ISBN 9782749254296

DOI 10.3917/ep.072.0071

Date de mise en ligne : 13/02/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2016-4-page-71?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



La « maison » des adolescents placés en Maisons d'enfants à caractère social

Que l'on se réfère à leur dénomination administrative (Maisons d'enfants à caractère social) ou au langage courant (foyers), la manière de désigner les établissements médico-sociaux accueillant des mineurs dans le cadre de placements relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) souligne leur fonction résidentielle. La référence à la « maison » interroge pourtant. En effet, un premier sens de la maison dans la langue française est celui d'« habitation de l'homme¹ » et, lorsque ce terme est précédé d'un article défini, celui de « bâtiment ou partie d'un bâtiment où l'on habite ; logement ». Les synonymes du terme – chez soi, demeure, domicile, intérieur, logis, résidence – insistent alors sur l'appropriation de cet espace par les personnes y résidant. Dans un deuxième sens, la maison désigne un « bâtiment ou ensemble de bâtiments destiné à un usage spécial », à savoir un « édifice public » ou un « endroit, lieu où l'on reçoit, héberge des usagers dans un but déterminé ». Des nuances apparaissent ainsi entre deux définitions de la maison, la différence entre les termes utilisés (habiter/être hébergé, homme/usager) étant redoublée par l'usage de la forme active ou passive. Alors que la maison, dans le premier sens, est habitée par l'homme, l'usager est hébergé dans la maison dans le second sens. À partir de ces deux définitions, quel est le sens du terme « maison » dans la dénomination des Maisons d'enfants à caractère social ? Si ces établissements correspondent *a priori* à des lieux où sont hébergés des usagers, dans quelle mesure sont-ils appropriés d'un point de vue affectif par les adolescents y résidant ?

Fleur Guy,

Docteure en géographie,

chercheuse associée UMR 5600 EVS

Université de Lyon,

EVS UMR 5600, F-690007 ;

fleur.guy@univ-lyon2.fr

1. Cette définition, comme les suivantes sauf mention contraire, est issue du dictionnaire en ligne du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (<http://www.cnrtl.fr/>).



Afin d'analyser l'appropriation affective des adolescents placés, cet article repose sur l'exploitation des résultats d'une thèse de doctorat en géographie (Guy, 2015), dans le cadre de laquelle une enquête approfondie a été menée au sein de quatre établissements du département du Rhône. Possédant la double habilitation ASE et PJJ, ces établissements ont été choisis en fonction de leur localisation, urbaine (foyer 3 et 4), périurbaine (foyer 2) et rurale (foyer 1). Reposant sur une triangulation méthodologique, l'enquête fait appel à des méthodes et outils empruntant à différentes disciplines des sciences sociales. Des présences régulières au sein de chaque établissement pendant des périodes d'environ dix mois ont permis de réaliser de nombreuses observations ethnographiques. Le Jeu de reconstruction spatiale (JRS), outil conçu par Thierry Ramadier dans une perspective de psychologie environnementale (Ramadier, Bronner, 2006 ; Ramadier, Depeau, 2010), a été utilisé pour réaliser des entretiens avec quarante-cinq adolescents et recueillir leurs représentations spatiales. Enfin, des entretiens avec les acteurs éducatifs (25) et le recueil d'archives et de littérature grise ont complété ce dispositif méthodologique.

À partir d'un approfondissement de la définition de la maison, cet article analyse dans un premier temps comment ce modèle est convoqué au sein des établissements de l'enquête. Dans un second temps, les conditions de l'appropriation affective des MECS par les adolescents sont questionnées.

LA MECS, UNE MAISON COMME LES AUTRES ?

Penser la maison sans la famille

Le placement en MECS repose sur le retrait temporaire du mineur du domicile de ses parents, dans un objectif de protection d'un danger ou d'un risque de danger, pour les placements dans le cadre de l'ASE, ou de sanction d'un délit, dans le cadre de la PJJ. Ces établissements présentent ainsi la particularité d'être des lieux de résidence non familiaux.

Cette caractéristique questionne leur statut dans un contexte où le lieu de résidence est traditionnellement associé à la famille. D'un point de vue juridique, le logement est défini en France à travers la norme « sédentaire » et « familialiste » (Lévy-Vroelant, 2010). L'analyse de la nomenclature INSEE réalisée par Claire Lévy-Vroelant montre que les lieux collectifs – prisons, pensionnats, foyers, résidences sociales, établissements de retraite, centre d'hébergement, etc. – correspondent à des logements « non ordinaires ». Le concept d'« espace domestique », forgé en géographie, désigne également un espace familial (Staszak, 2001). Bien que Jean-François Staszak propose une définition large de la famille, allant jusqu'à y intégrer des formes de colocation entre étudiants, il indique explicitement qu'« on ne peut pas parler d'espace domestique pour un hôpital, une prison, un hôtel ou un internat, parce qu'il n'y a, a

priori, pas de lien privilégié entre les personnes qui y cohabitent » (Staszak, 2001). De fait, si des formes de domestication de l'espace sont relevées dans des espaces qu'il cite en exemple, notamment en prison (Bony, 2015), les foyers, qui peuvent s'apparenter à des internats, ne peuvent pas être considérés comme des espaces domestiques *a priori*.

À la différence d'autres types d'espaces de résidence, même institutionnels comme les hôtels où sont hébergées des familles (Méner, 2015), les adolescents placés sont pris en charge sans membre de leur famille et par des personnes pour qui le foyer est un espace de travail. La fonction résidentielle des MECS s'articule ainsi à d'autres fonctions. Un article consacré à la question de l'alimentation dans les foyers pour enfants souligne ainsi « l'ambivalence » de ces institutions, définies comme un « triple espace » : à la fois « maison », « lieu de travail » et « institution » (Dorrier et coll. 2010). Le terme « maison » traduit le terme anglais « *home* » utilisé dans l'article original, qui signifie aussi « chez soi » et suggère une appropriation affective de l'espace, comme le soulignent également les synonymes cités par Thierry Paquot (2013) dans la définition qu'il donne de la « maison » dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* : « La maison, c'est le "chez soi", le "foyer", le "logis". » Il s'agit ici d'une appropriation idéelle dont la « familiarisation ou apprentissage » et l'« attachement affectif » sont des modalités (Ripoll, Veschambre, 2005). Étudiés par la psychologie environnementale, la familiarisation et l'attachement des enfants et adolescents à leur espace résidentiel participent de la construction d'un espace vécu qui intègre l'espace physique des pratiques, l'espace social des interactions et l'espace représenté par l'individu (Frémont, 1976). Le développement des mobilités et la diversification des situations résidentielles associées ont amené les chercheurs à nuancer la norme sédentaire du logement en remettant en question la notion de résidence principale (Pinson, 1988) et l'ancrage à un lieu unique (Stock, 2006). Le concept d'« habiter polytopique » repose ainsi sur l'hypothèse d'une autonomie accrue des individus leur permettant des choix plus libres des lieux pratiqués (Stock, 2006). Or cette liberté ne concerne pas les enfants et les adolescents qui ne sont pas complètement autonomes du point de vue de leurs déplacements. Alors que leur mobilité quotidienne est encadrée par les adultes (de Singly, 2002 ; Depeau, 2003, 2007), ils sont aussi soumis aux choix résidentiels de leurs parents. L'exemple des enfants est notamment mobilisé par Fabrice Ripoll (2015) pour nuancer certains discours sur les mobilités choisies. Les recompositions familiales peuvent également entraîner une évolution des situations résidentielles des enfants (Clément, Bonvalet 2005), mais toujours en lien avec la famille, même élargie. Comment le modèle de la maison est-il mobilisé dans des espaces de résidences qui sont non familiaux accueillant des enfants et des adolescents ?



La maison, un modèle plus ou moins investi selon les établissements

Comme nous l'avons rappelé en introduction, le terme « maison » apparaît dans la dénomination administrative des MECS, tout comme dans certaines professions du secteur éducatif, comme celle de « maîtresse de maison ». Mais si les quatre établissements de l'enquête ont tous ce statut administratif, pour autant ils ne sont pas définis par les mêmes termes dans les projets d'établissement. Ainsi, deux des établissements sont présentés dans les projets comme étant des « foyers » (foyers 2 et 3). Le foyer 4 est présenté comme étant un « foyer » et une « maison d'enfants » tandis que le projet d'établissement du foyer 1 l'identifie exclusivement comme une « maison ».

Ces différences dans la manière de nommer l'établissement sont également apparues dans les discours et pratiques observés durant l'enquête. Dans le foyer 1, cette assimilation passe par l'usage quotidien du terme « maison » pour parler de l'établissement, encouragé explicitement par le projet d'établissement. Cette assimilation est réaffirmée par certains éducateurs, lors de discussions entre collègues ou avec les adolescents, comme dans cet extrait de carnet de terrain :

Lors d'un trajet pour ramener deux adolescents au domicile de leurs parents pour le week-end, un adolescent évoque le « foyer ». Pierre², l'éducateur, le reprend : « Non, la maison », l'adolescent insiste : « Non, le foyer », et l'échange se reproduit ainsi une ou deux fois avant d'être interrompu par notre arrivée à la gare. (Carnet de terrain, F1).

Dans le foyer 4, le terme « maison d'enfants » est inscrit dans le projet d'établissement à côté de celui de « foyer » mais sans justification particulière. La juxtaposition au terme « foyer » et l'utilisation du complément du nom « d'enfants » montrent bien que le terme possède alors le deuxième sens énoncé en introduction, un lieu où sont hébergés des usagers. Pourtant, les observations réalisées dans cet établissement révèlent une réflexion de certains professionnels sur la nature de l'établissement, comme le suggèrent les réflexions d'une maîtresse de maison relevées lors d'une observation :

Lors d'une discussion de la possibilité que les jeunes invitent un ami de l'extérieur au foyer, une éducatrice explique que l'équipe éducative n'a jamais eu de réponse claire de la part de la direction par rapport à ce type de demande. Elle dit : « Tout ce qui peut les ouvrir sur l'extérieur, c'est bien. » La maîtresse de maison parle alors d'un jeune dont les copains se sont moqués parce qu'il était en foyer et dit : « Comme je disais, les enfants, ils savent pas ce que c'est un foyer ; s'ils venaient, ils verraient que c'est comme une maison. » (Carnet de terrain, F4).

2. Afin de respecter la confidentialité des données recueillies, l'ensemble des noms de personnes et de lieux cités au cours de la thèse est remplacé par des faux prénoms.

La conjonction « comme » utilisée par la maîtresse de maison indique ici la comparaison entre le foyer et une « maison ». Cette comparaison suggère bien qu'à la différence du foyer 1, l'établissement et la maison sont deux objets distincts, même s'ils se ressemblent. Cette similarité est évoquée dans un cas bien précis, dans le contexte d'une discussion qui porte sur la possibilité pour les adolescents accueillis de recevoir leurs amis au foyer et sur la stigmatisation dont certains sont victimes du fait de leur situation de placement. Celle-ci serait en effet liée à la méconnaissance des institutions par les autres jeunes. Dans ce contexte, l'évocation de la maison vise à modifier les représentations sociales qui sont associées aux établissements de placement et, par extension, aux adolescents qui y sont placés, donc à limiter la stigmatisation dont ils peuvent faire l'objet.

La « maison », qui n'est pas définie ici, mais dont on comprend qu'elle symbolise une situation de conformité à la norme sociale, apparaît comme un modèle auquel le foyer ressemble. À l'inverse, des « contre-modèles » sont identifiés dans le discours des mêmes acteurs :

Deux maîtresses de maison discutent et évoquent les règles qu'elles doivent respecter dans la cuisine : « Ici on n'est pas adapté, c'est de la cuisine familiale. On n'est pas une maison de retraite, on n'est pas un hôpital. » À propos de la charlotte qu'elles devraient porter : « On va pas se déguiser, des gens déguisés, ils [les adolescents] en voient partout, à la cantine, à l'hôpital. Ici c'est chez eux, on va pas se déguiser ! » Elles rebondissent alors sur la situation d'un jeune : « C'est ce qu'il [l'adolescent] a dit... lundi, quand je l'ai repris sur ses va-et-vient... Il a dit : "Comment ça se fait si je suis chez moi ici que je peux pas aller et venir comme je veux ?" » (Carnet de terrain, F4).

Dans cet extrait de carnet de terrain, les tensions entre la dimension institutionnelle et la dimension résidentielle de l'établissement sont observées par les maîtresses de maison qui font référence à d'autres institutions (hôpital, maison de retraite) pour définir le foyer par la négative. Les signes qui marqueraient le caractère institutionnel de l'établissement – les vêtements liés au travail en cuisine – se situent à l'intérieur de ce dernier. Cette observation va dans le même sens que l'analyse de l'ambivalence des établissements de placement à travers le rôle de l'alimentation (Dorrer et coll. 2010). Les différents extraits d'entretiens et d'observations présentés ici confirment que cette ambivalence n'est pas seulement liée à l'enjeu de l'alimentation et qu'elle traverse la prise en charge dans son ensemble. En outre, ce dernier extrait suggère que ces marqueurs du caractère institutionnel de l'établissement entrent en l'occurrence en contradiction avec l'attachement des adolescents au foyer puisque le fait que les adolescents soient « chez eux » est utilisé comme argument en faveur du port d'une tenue vestimentaire ordinaire en cuisine.



À l'inverse, dans les établissements 2 et 3, l'usage du terme « foyer » n'est pas questionné, que ce soit dans les projets d'établissement ou dans les discours et pratiques observés. En outre, des professionnels ayant des tâches spécifiques liées à la vie quotidienne sont présents dans ces établissements. En regard de la réticence des personnes intervenant en cuisine à porter des tenues vestimentaires associées à cette tâche dans le foyer 4, des cuisiniers ayant une tenue spécifique sont présents dans les établissements 2 et 3.

Le terme « maison » cristallise donc des enjeux forts dans deux des établissements de l'enquête. La maison intervient en effet comme un modèle auquel est assimilé ou comparé l'établissement de placement. Le recours plus ou moins revendiqué au sens premier de « maison » est permis par la polysémie du terme et utilisé par les équipes éducatives dans des objectifs précis. Il s'agit notamment d'une ressource qui permet de mettre en avant le caractère ordinaire de cet espace de résidence. À l'inverse, le caractère institutionnel de la maison d'enfants peut aussi être rappelé dans certaines circonstances, comme dans le cas de l'extrait de carnet de terrain suivant, où la situation d'un adolescent placé au foyer 4 est évoquée. Alors que l'équipe éducative préconise un changement de foyer pour cet adolescent, le constat est fait de son attachement à l'établissement. Cet « attachement » est décrit comme étant en contradiction avec le rôle de l'établissement :

Lors d'une discussion informelle avec une éducatrice et un stagiaire, je demande si le placement « séquentiel » et les retours en famille après un placement au foyer 4 étaient aussi fréquents avant. L'éducatrice me répond que non, et évoque spontanément le cas d'un adolescent, qui ne souhaite pas quitter l'établissement. Le stagiaire qui assiste à la conversation dit :

Stagiaire : « Il s'est attaché aussi... »

Éducatrice : « Oui mais trop attaché. »

Stagiaire : « C'est un lieu de passage, faut que ça reste un lieu de passage ici. »

L'éducatrice explique ensuite que la situation est compliquée car il n'a pas de liens avec l'extérieur, qu'il ne s'est pas fait d'amis, qu'il ne voit personne à l'extérieur. (Carnet de terrain, F4).

Cet extrait d'observation est intéressant à plusieurs titres. Dans un premier temps, l'attachement est ici perçu par les équipes éducatives comme un élément négatif lorsqu'il est excessif. Il entre en effet en contradiction avec la fonction de l'établissement qui est un « lieu de passage ». Cet élément peut être mis en relation avec la crainte des « enfants institutionnels », évoquée par plusieurs éducateurs de cet établissement. Si l'attachement a un sens avant tout affectif, d'autres termes, utilisés à propos de cet



adolescent, signalent qu'il s'accompagne d'une immobilité physique. Les expressions « il s'est incrusté dans les murs » ou « il se recroqueville sur le [nom du foyer 4] », énoncées en réunion d'équipe, en témoignent (Carnet de terrain, F4). Cette observation intervient dans le cas du foyer 4, dont on a vu que le caractère institutionnel était remis en cause par certains acteurs. Pourtant, le cas où un adolescent « s'attache » à cet espace amène certains acteurs à affirmer cette caractéristique et vient rappeler la spécificité d'un espace résidentiel qui est décrit comme temporaire. Dès lors, comment les adolescents s'approprient-ils cet espace résidentiel institutionnel ?

UNE APPROPRIATION DE LA MECS EN MIROIR D'UN AUTRE LIEU DE RÉSIDENCE

Interrogés sur les lieux qu'ils fréquentent régulièrement, les adolescents ont été amenés à se positionner par rapport à un espace de vie complexe, associant parfois plusieurs lieux de résidence. Dans les pratiques, certains d'entre eux passent en effet plusieurs nuits par semaine dans un autre lieu que le foyer, souvent le domicile d'un ou des deux parents. Si certains identifient un lieu unique de résidence qu'ils disent être leur, d'autres se positionnent de manière ambivalente entre l'espace du foyer et cet autre espace (Guy, 2013). Le placement, lorsqu'il est associé à un droit d'hébergement au domicile familial, introduit ainsi une multi-résidentialité pour les adolescents. Comment ces derniers définissent-ils leur « chez soi » dans ce contexte ?

Le placement, redéfinition et affirmation du « chez soi »

Étymologiquement, la préposition « chez » vient du latin *casa* qui signifie « maison ». L'usage de la préposition relevé au XII^e siècle dans le sens « dans la demeure de » persiste actuellement puisque la préposition exprime la relation « à l'intérieur de », cet intérieur étant considéré comme « le siège de phénomènes typiques ». Utilisée avec un pronom personnel à la première personne du singulier, dans l'expression « chez moi », elle signale donc l'appropriation par un individu de son lieu de résidence mais peut aussi faire référence à un espace plus vaste. L'utilisation de cette expression par les adolescents nécessite d'être replacée dans un processus d'appropriation qui s'inscrit dans le temps. Le moment du placement correspond en effet à une dualisation du territoire de l'habiter qui peut perdurer dans le temps :

– « *Et tu te rappelles ta première impression quand tu es arrivé ici ?*

– *Euh non pas vraiment franchement. Je me suis dit ben voilà, faut que je m'y fasse, ça va être bientôt chez moi, tout simplement.*

[...]



- *Et qu'est-ce que tu as pensé du quartier ?*
 - *Je sais pas. Ça change un peu de vers chez moi, enfin j'ai trouvé ça un peu calme en fait, c'est un peu...*
 - *Un peu calme ?*
 - *Ouais.*
 - *Parce que du coup vers chez toi c'est où ?*
- [Nom de la commune] aussi. » (Kevin, F4).*

Cet extrait d'entretien montre bien toute l'ambiguïté pour l'adolescent de l'appropriation de son espace de résidence. Alors qu'il affirme que son placement signifiait pour lui un changement de résidence et l'appropriation d'un nouvel espace, on comprend au cours de l'entretien que ce processus n'est pas terminé. Le terme « chez moi » est en effet utilisé pour parler de son ancien domicile. L'adolescent est conscient de cette dualité lorsqu'il précise que la commune où vivent ses parents est « aussi » chez lui. Dans ce cas-là, la dimension temporelle de l'appropriation d'un espace de l'habiter apparaît clairement. Au moment où débute le placement, le foyer correspond à un futur espace d'habitation. Au moment de l'entretien, le foyer est devenu espace d'habitation, mais le domicile familial constitue toujours un espace de référence. L'adolescent se trouve alors dans une situation qui induit un double espace de référence, dont témoigne l'utilisation de l'adverbe « aussi ».

Pour certains adolescents interrogés, l'espace du « chez soi » correspond clairement à celui du domicile familial. Au cours de l'entretien, un adolescent mentionne par exemple à plusieurs reprises le domicile familial par l'expression « chez moi » et l'établissement où il est placé par « le foyer ». Cette appropriation du domicile familial est également apparue lors de discussions informelles. La caractérisation de l'espace résidentiel et son appropriation sont alors un enjeu des interactions entre adolescents, comme le montre cet extrait de carnet de terrain :

En allant faire des courses au supermarché en voiture, une adolescente dit : « On passe à côté de chez moi. Ça c'est à côté de chez moi ! » Un autre adolescent engage la conversation et une discussion commence pour savoir qui connaît le mieux l'endroit. L'éducatrice dit : « Vous allez pas vous disputer pour un endroit ! » La première adolescente reprend la discussion : « Tu vas pas me dire... j'habite là ! Je connais comme ma poche ! » (Carnet de terrain, F4).

Ici, l'espace du « chez soi » correspond bien au domicile familial. L'appropriation affective de cet espace qui n'est pas le principal lieu de résidence de l'adolescente se lit dans l'affirmation de la connaissance de cet espace et d'une exclusivité dans le rapport qu'elle entretient avec lui. Par

rapport au foyer, espace résidentiel collectif, l'adolescente témoigne ici d'une appropriation qu'elle souhaite individuelle. L'expression « je connais comme ma poche » témoigne ainsi, de manière imagée, d'un rapport intime à l'espace. Ces mentions d'un « chez soi » apparaissent d'autant plus révélatrices d'une appropriation de la résidence familiale que d'autres adolescents utilisent la même préposition, accompagnée d'un nom désignant une personne. Les expressions « chez ma mère » ou « chez ma maman » sont utilisées par quatre adolescents pour identifier un lieu dans les représentations issues des JRS, de même que l'expression « chez mon père » est utilisée par l'un d'entre eux.

Espace familial et espace institutionnel, de l'opposition à la complémentarité

Le caractère institutionnel de l'établissement de placement, affirmé ou remis en cause par les personnels éducatifs, est également souligné par les adolescents eux-mêmes. La comparaison entre le foyer et le domicile familial apparaît par exemple lors de discussions portant sur la manière de désigner l'établissement, notamment dans le foyer 1 où l'usage du terme « maison » pour parler de l'établissement est questionné par les adolescents :

Dans la voiture, un adolescent et Pierre, éducateur, discutent sur l'utilisation du terme « foyer » pour parler de l'établissement. L'adolescent revendique l'utilisation de ce terme alors que Pierre souhaiterait que l'on parle d'une « maison ». Lucas explique que s'il parle de « sa maison », à ses copains du collège, ils vont penser qu'il parle de chez ses parents. Pierre explique qu'il n'a pas besoin de se justifier, qu'il pourrait être dans une famille d'accueil. L'adolescent répond qu'il serait alors dans une famille de bisexuels puisqu'il y a quatre personnes différentes qui viennent le chercher. Pierre dit qu'il pourrait s'agir de tantes, d'amis, ce à quoi l'adolescent réplique en disant que ce serait bizarre qu'ils viennent tous avec le même véhicule.

Peu avant dans la journée, Pierre et une éducatrice avaient déjà parlé de cette question. L'adolescent avait participé à la discussion en disant : « Ah ouais, on dirait une maison comme tout le monde, sauf les serrures. » Pierre l'avait alors interrogé : « Les serrures ? », et l'adolescent avait répondu : « Ben oui, les serrures aux portes des chambres » (Carnet de terrain, F1).

Face à un éducateur qui souhaite gommer, du moins dans le discours, le caractère institutionnel de l'établissement, l'adolescent semble au contraire tenir à la distinction. La différenciation entre l'espace institutionnel et un espace « maison » s'opère dans le discours de l'adolescent selon la concordance avec les normes sociales (« bizarre », « comme tout le monde »). Les arguments qu'il mobilise insistent sur la visibilité de la



dimension institutionnelle de l'établissement de placement, notamment dans sa relation avec l'extérieur (les véhicules, les personnes qui viennent le chercher au collège). Le refus de parler de la « maison » pour évoquer l'établissement de placement se justifie ainsi par une référence au domicile familial comme lieu de conformité aux normes sociales et, à l'inverse, par l'évocation des marqueurs de visibilité du stigmate que peut induire la prise en charge, étudiés par ailleurs (Dany, 2006), pour décrire l'établissement. Alors que le projet de cet établissement vise à faire de cet espace un lieu ordinaire, l'adolescent insiste sur son caractère institutionnel en le comparant au domicile familial. Si l'établissement et le domicile familial sont ici mis en regard, ces deux espaces présentent aussi des complémentarités dont font usage les adolescents :

Dans l'après-midi, une adolescente passe au foyer pour récupérer un colis alors qu'elle dort actuellement au domicile de sa mère. L'éducatrice présente lui demande : « Et tu te fais livrer ici ? », et l'adolescente répond : « Oui, au début je voulais me faire livrer chez moi mais je me suis dit que c'est mieux ici que chez moi où je sais pas qui va me le prendre et jamais me le donner ! » (Carnet de terrain, F4).

Dans cet extrait d'entretien, le domicile familial est affirmé à deux reprises comme un lieu d'appropriation affective, mais dans le même temps l'adresse du foyer est utilisée prioritairement par l'adolescente, face au risque qu'un membre de sa famille récupère le colis. Le foyer correspond alors à un espace de sécurité qui est complémentaire du domicile familial. La distinction entre l'espace du « chez soi » et l'espace institutionnel, sécurisé, apparaît dans ce discours mais elle est mise à profit par l'adolescente et la multi-résidentialité offerte par la situation de placement constitue une ressource.

Le placement est une prise en charge qui implique un nouvel espace de résidence pour des adolescents, différent de celui du domicile familial et marqué par son caractère institutionnel. Bien que l'espace résidentiel soit traditionnellement associé à la famille, le modèle de la maison est investi par les équipes éducatives de certains établissements. L'assimilation ou la comparaison du foyer à une « maison » introduit alors une référence à la norme sociale. Qu'elle repose sur la performativité du langage (parler de « maison » plutôt que de « foyer ») ou sur la mise en place d'actions (montrer à des jeunes non placés que le foyer est « comme une maison »), la référence à la maison a vocation à réduire l'écart supposé entre la situation de placement et la norme sociale. Dans le même temps, les discussions entre membres des équipes éducatives ou entre éducateurs et adolescents soulignent la spécificité de cet espace institutionnel et la visibilité de cette spécificité. Si l'appropriation du foyer par les adolescents est liée aux caractéristiques propres à cet espace, elle dépend aussi de l'ensemble de leur situation résidentielle qui peut les amener à être hébergés

de manière plus ou moins régulière dans un autre lieu que le foyer. L'appropriation affective de l'espace du foyer s'articule en effet à l'existence d'autres espaces, notamment celui du domicile familial. Les discours et pratiques des adolescents remettent en cause le modèle d'un ancrage résidentiel à une « maison » et suggèrent une complémentarité entre les différents espaces fréquentés. Ces questionnements sont d'autant plus importants à l'heure où apparaissent des formes de placement plus souples, telles que l'accueil séquentiel au cours duquel l'adolescent passe plusieurs nuits par semaine au domicile familial.

BIBLIOGRAPHIE

- BONY, L. 2015. « La domestication de l'espace cellulaire en prison », *Espaces et sociétés*, vol. 3, n° 162, p 13-30.
- CLÉMENT, C. ; BONVALET, C. 2005. « Familles recomposées et ancrage résidentiel », *Espaces et sociétés*, vol. 2, n° 120-121, p. 79-97.
- DANY, L. 2006. « L'expérience de la prise en charge éducative », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 2.
- DE SINGLY, F. 2002. « La «liberté de circulation» : un droit aussi de la jeunesse », *Recherches et prévisions*, n° 67, p. 21-36.
- DEPEAU, S. 2003. *L'enfant en ville : autonomie de déplacement et accessibilité environnementale*, Thèse de doctorat de psychologie sociale et environnementale, Université René Descartes, Paris 5.
- DEPEAU, S. 2007. « De l'immobilisme à l'automobilisme : les enfants face à la mobilité », dans P. Lannoy, T. Ramadier (sous la direction de), *La mobilité généralisée. Formes et valeurs de la mobilité quotidienne*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 64-78.
- DORRER, N. ; MCINTOSH, I. ; PUNCH, S. ; EMOND R. 2010. « Children and food practices in residential care : ambivalence in the 'institutional'home », *Children's Geographies*, vol. 8, n° 3, p 247-259.
- FRÉMONT, A. 1976. *La région, espace vécu*, Paris, Presses universitaires de France.
- GUY, F. 2013. « J'habite... enfin..., je me comprends » : l'appropriation territoriale des adolescents placés en question », *Enfances, Familles, Générations*, n° 19, p. 127-144.
- GUY, F. 2015. *La mobilité des adolescents en situation de placement dans le Rhône. L'espace, enjeu d'une action sociale*, Thèse de doctorat en géographie, aménagement, urbanisme. Université Lyon 2.
- LÉVY-VROELANT, C. 2010. « La norme sédentaire, le côté obscur du logement », dans D. Voldman (sous la direction de), *Désirs de toits*, Grâne, Créaphis éditions, p. 9-31.
- LE MÈNER, E. 2015. « Vivre à l'hôtel quand on est un enfant » dans *Métropolitiques* <http://www.metropolitiques.eu/Vivre-a-l-hotel-quand-on-est-un.html>
- PAQUOT, T. 2013. « Maison » dans J. Lévy, M. Lussault (sous la direction de), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- PINSON, D. 1988. *Du logement pour tous aux maisons en tous genres*, Paris, Ministère de l'équipement et du logement, Plan construction et architecture.
- RAMADIER, T. ; BRONNER, A.-C. 2006. « Knowledge of the environment and spatial cognition : JRS as a technique for improving comparisons between social groups », *Environment and Planning B : Planning and Design*, n° 33, p. 285-299.
- RAMADIER, T. ; DEPEAU S. 2010. « Approche méthodologique (JRS) et développementale de la représentation de l'espace urbain quotidien de l'enfant » dans I. Danic, O. David, S. Depeau (sous la direction de), *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p 61-74.
- RIPOLL, F. 2015. « Résister à «la mobilité». (Dé) placements, inégalités et dominations », dans J.-P. Orfeuill F. Ripoll (sous la direction de), *Accès et mobilités. Les nouvelles inégalités*, Gollion, Infolio, p 103-183.
- RIPOLL, F. ; VESCHAMBRE, V. 2005. « Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique », *Norois*, vol. 2, n° 195, p 7-15.



STASZAK, J-F. 2001. « L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur // For an insider's geography of domestic space », *Annales de géographie*, vol. 110, n° 260, p 339-363.

STOCK, M. 2006. « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus », *Espacetemps.net*.

Mots-clés :

Adolescents, appropriation, maison, placement, protection de l'enfance.

RÉSUMÉ

Les Maisons d'enfants à caractère social sont des établissements relevant du secteur social et médico-social accueillant des mineurs placés par l'Aide sociale à l'enfance ou la Protection judiciaire de la jeunesse. Alors que le terme « maison » est présent dans le nom de ces établissements, ils ont la particularité d'être des espaces de résidence institutionnels et non familiaux. La polysémie du terme « maison » est alors utilisée par les équipes éducatives pour gommer le caractère institutionnel de l'établissement ou, au contraire, l'accentuer. Le rôle de la MECS dans l'appropriation affective de l'espace par les adolescents se pense alors en complémentarité avec d'autres espaces, dont le domicile familial. La situation de placement invite ainsi à penser l'appropriation conjointe de plusieurs « maisons » par les adolescents.

Key words :

Young persons, appropriation, home, placement, child protection.

SUMMARY

Home for young persons in care in children's homes

Children's homes are institutions under the social and medico-social sectors for children put in care by the Child Welfare Agency or by court order. While the term « home » is present in the name of these institutions their particularity is of being institutional and non-family residential places. The polysemy of the term « home » is used here by the educational teams to erase the institutional aspect of the establishment or, on the contrary, accentuate it. The role of the children's home in the affective appropriation of the place by the young persons is hence thought of complementarily with other places, of which the family home is one. The placement situation thus prompts us to think of joint appropriation of several « homes » by the young persons.